

Conseil national

06.3266

Interpellation Günter

Taille de l'équipement dont dispose l'armée pour fournir des tâches de police

Texte de l'interpellation du 14 juin 2006

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quels matériels pouvant être considérés au sens large comme du matériel équipant les policiers l'armée a-t-elle commandés au cours des cinq dernières années et en quelles quantités?
2. Des acquisitions supplémentaires de ce type sont-elles prévues pour les années à venir?

Cosignataires

Allemann, Banga, Dormond Béguelin, Fehr Hans-Jürg, Garbani, Graf-Litscher, Gyr-Steiner, Haering, Hubmann, Hämmerle, Kiener Nellen, Marty Kälin, Maury Pasquier, Nordmann, Pedrina, Rennwald, Rey, Rossini, Roth-Bernasconi, Salvi, Savary, Sommaruga Carlo, Stump, Stöckli, Thanei, Vermot-Mangold, Vollmer, Widmer (28)

Développement

Il semblerait que des unités de l'armée soient préparées à effectuer des tâches de police et qu'elles soient équipées en conséquence. Or on ne sait pas clairement de quels effectifs et de quels équipements et volumes d'équipements il s'agit, car rien ne ressort de manière évidente des documents ni des budgets du DDPS.

Précisons qu'il est important que nous soyons informés de l'état de la situation et tout particulièrement des investissements planifiés à l'heure où il est question du rôle de l'Armée.

Réponse du Conseil fédéral

Les données du tableau ci-dessous ainsi que les explications qui suivent permettent de répondre aux questions 1 et 2 des auteurs de l'interpellation. L'aperçu renseigne sur les acquisitions de tout le matériel destiné à la Sécurité militaire (séc mil) effectuées depuis 2001 et prévues jusqu'en 2009 qui peuvent être considérées, au sens large, comme de l'équipement de police. Ce matériel équipe, outre les éléments de la séc mil qui assument des tâches de police criminelle, de sûreté et de circulation au sein de l'armée en tant qu'unité d'organisation militaire partiellement professionnelle, également des éléments de l'infanterie, des éléments des formations de grenadiers et d'exploration de l'armée ainsi que des éléments de la SWISSCOY.

L'«équipement de police» qui fait l'objet des acquisitions de la séc mil peut être divisé en deux sous-groupes: le matériel de protection personnel et le matériel de corps.

Le matériel de protection personnel a pour but de doter, à l'engagement, les membres de la séc mil qui appuient de manière subsidiaire la police ou le Cgfr à la demande des

autorités civiles du même niveau de protection contre les dangers potentiels que celui dont bénéficie la police. L'équipement de protection personnel pour le service d'ordre représente un cas particulier. Conformément à l'ordonnance sur le recours à la troupe pour assurer le service d'ordre (RS 513.71), les éléments de l'armée en service actif doivent être en mesure d'assumer les engagements dans ce domaine. Cela nécessite une instruction et un entraînement adéquats avec l'équipement réel. Au sens large, le matériel nécessaire à cet effet peut être considéré comme du matériel d'instruction.

Les éléments d'infanterie de la SWISSCOY sont également dotés de cet équipement depuis octobre 2004. La capacité au «comportement à adopter face à des rassemblements humains hostiles» (VEGUM) est l'une des exigences de bases à laquelle doivent répondre tous les éléments d'infanterie de la KFOR.

Le matériel de corps sert à l'accomplissement à un niveau professionnel des tâches de police de la police militaire au sein de l'armée. Ce matériel est, lui aussi, similaire à celui de la police civile, afin que la police militaire puisse accomplir sa tâche de manière crédible.

Au sein de la séc mil, le «matériel de police» est utilisé par des collaborateurs professionnels et par des membres de la milice ayant reçu une formation de police. Les deux formations de milice détachement de protection du Conseil fédéral et détachement de protection de la police militaire sont en majorité composées de membres des corps de police civils. Les membres du bataillon de police militaire 1 reçoivent une instruction de police.

Sous réserve de l'approbation parlementaire, tous les équipements sont acquis conformément aux bases légales et de manière à correspondre autant que possible aux corps de police civils et au Corps des gardes-frontière.

Il convient enfin de mentionner l'étude préliminaire, courant jusqu'à la fin 2006, relative à un projet partiel de la réforme de l'administration qui doit notamment établir quelles synergies dans le domaine du matériel pourraient être dégagées entre l'armée, le Corps des gardes-frontière, le Service fédéral de sécurité et la Police judiciaire fédérale.

Objets d'équipement / année	Matériel de police autorisé						Elaboration/Planification			Remarques
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	
Vhc police militaire (pièces)										
Véhicules d'engagement	15	10	6	24	34	18	12	15	20	engagement annuel d'anciens vhc
Véhicules pour le service d'ordre		20								
Motocycles	6									
Modifications vhc radio&girophare	15	15	15	15	15	15	15	15	15	modification et remplacement annuels
Habillement police mil (pièces)										
Vestes matelassées	720				100					
Combinaisons anti-feu		700								avec équipement de protection
Vestes d'engagement			850							
Insignes de poitrine						4000				nouveau concept d'insignes
Vestes matelassée balistique / prot. contre les armes blanches	70	250								
Vestes de prot. pour chiens avec prot. contre les armes blanches				52						
Gants anti-coupures							700			
Equipement police mil (pièces)										
Menottes y.c. housse	250	250	350	400	150	90				
Matraques télescopiques	150	100	250	50						
Assortiment pour police mil.			1							matériel de barrage
Systèmes de port d'arme pist 03 sans matraque			400							
Pistolets 03			1000							
Etuils de hanche pistolet 03			850		200					
Sacoche ventrales pour pist 03					25					
Couteaux d'eng. brise-verre					30					
Lunettes de soleil anti-éclats					80					
Pistolet-mitrailleur Hk 5 A 5					240					
Boucliers de protection					200	100				essai à la troupe séc mil
Equipements de protection						30				essai à la troupe séc mil
Defibrillateurs (vhc de police)							31			premiers secours
Systèmes de port d'arme pist 03							700			
Matraques Monadnok PR 24XF complètes							550			
Matériel spécial							4			matériel de sauvetage
Equipements de protection								400	420	pour le service d'ordre
Autre matériel pol mil (pièces)										
Installations video	5	5								pour la protection de conférences
Systèmes de tracking analogues police civile				4						surveillance du trafic
Logiciels système de rapport analogues police civile					100					constats
Caméras reflex					50					constats
Appareils de contrôle de l'alcool						75				contrôles de la circulation
Equipements de prot. balistiques						7				détach. de prot. du Conseil fédéral
Matériel spécial						5				matériel d'encordage
Accessoires pour fass 90 version courte						140				lumière blanche, IR but, filtre d'éclairage
Appareils av. subst. irritante 2000			10000							spays au poivre
Matériel d'instruction police militaire (pièces)										
Systèmes d'instruction pour différentes armes					380					fass 90, pist 75, pist 03, Hk 5 A 5